

Lundi, 29 octobre 2018

Avenir institutionnel

Une "Alsace cousue main" à la manière de Macron et Philippe

Dans une déclaration d'une quinzaine de minutes, le Premier ministre Edouard Philippe a scellé le sort de l'Alsace, au bout d'un long marathon en relais effectué par le préfet Marx, de janvier à juin, puis par la ministre Jacqueline Gourault. Le 1er janvier 2021 naîtra la "collectivité européenne d'Alsace", fusion des deux conseils départementaux, alors que les départements eux-mêmes, circonscription territoriale des services déconcentrés de l'État, continueront à exister... C'est la méthode Macron-Philippe du "cousu main".



Brigitte Klinkert, Edouard Philippe, Jean Rottner, Jacqueline Gourault et Frédéric Bierry lors de la déclaration commune à Matignon lundi soir. Photo EBRA - Luc Chaillot

Peu après 18h ce lundi soir, au terme d'ultimes discussions suivies d'une signature, le Premier ministre Edouard Philippe s'est présenté devant la presse. Son intervention, questions comprises, a duré moins de 20 minutes. Il était entouré de Birgitte Klinkert, de Frédéric Bierry, de la ministre Jacqueline Gourault et tout à côté de lui, opinant, acquiesçant et l'air grave, Jean Rottner, le président du Grand Est.

La méthode...

De l'intervention du Premier ministre, il faut d'abord retenir un exposé sur la méthode. Et ce n'est pas un détail. Avec Emmanuel Macron et Edouard Philippe, la France passe d'une "logique de big bang permanent à une logique du cousu main". Ensuite, le "désir d'Alsace" consigné par le préfet Jean-Luc Marx dans son rapport remis en juin a été reconnu au plus haut sommet de l'Etat.

La méthode, c'est aussi celle du "possible" dès maintenant, avant toute réforme constitutionnelle qui reconnaîtrait le droit à la différenciation. La ministre Jacqueline Gourault, en charge de la cohésion des territoires, a recherché dans sa mission de concertation "la meilleure solution envisageable", avec les élus, les présidents des établissements publics de coopération intercommunale, les présidents des grandes collectivités, d'une part, les ministères d'autres part. Avec pour souci de "tester toutes les hypothèses de différenciation, avant même la mise en œuvre de la réforme constitutionnelle".

Le plus petit dénominateur commun ?

La question est évidemment de savoir si cette concertation a abouti au plus petit dénominateur commun (une alsace " a minima", pour citer les députés LR d'Alsace) où si les services dirigés par Jacqueline Gourault ont réussi à sortir du cadre pour innover... Pour un début de réponse, il faut lire attentivement cette déclaration.

La déclaration commune signée ce lundi après-midi à Matignon par Brigitte Klinkert, Frédéric Bierry, Jean Rottner, Edouard Philippe, Jacqueline Gourault, Elisabeth Borne et Jean-Michel Blanquer.

Une déclaration commune signée à Matignon

Ce lundi après-midi, une déclaration commune a été signée par les acteurs les plus importants de cette refonte institutionnelle qui engage les conseils départementaux du Bas-Rhin (Frédéric Bierry), du Haut-Rhin (Brigitte Klinkert), la région Grand Est (Jean Rottner), les ministres qui cèdent des compétences (Jean-Michel Blanquer pour l'Education nationale et Elisabeth Borne pour les transports), avec la caution du Premier ministre Edouard Philippe et de la ministre de la cohésion des territoires Jacqueline Gourault. Ce casting dessine le périmètre des discussions et des solutions envisagées... à ce jour.

Dans moins de trois ans, l'Alsace institutionnelle sera de retour

Edouard Philippe pouvait donc, quelques instants après cette signature faire l'annonce officielle

- L'Alsace sera au 1er janvier 2021, dans moins de trois ans, la Collectivité européenne d'Alsace. François Hollande avait "inventé" l'Eurométropole de Strasbourg, expression inscrite dans un article au détour d'une loi, Emmanuel Macron nous offre la première

"Collectivité européenne". C'est aussi, d'une certaine manière, une affaire de marketing territorial.

- Ce sera "une collectivité en avance par rapport à ce que pourra être le schéma institutionnel de demain", a assuré Edouard Philippe. Donc peut-être un exemple à suivre ailleurs.

- Cette collectivité héritera des compétences des deux conseils départementaux, auxquelles s'ajouteront des compétences "particulières et supplémentaires". Ces compétences additionnelles ont à voir avec la dimension transfrontalière (Edouard Philippe a fait allusion au travail du député Sylvain Waserman (MoDem) sur ce sujet), le bilinguisme où le ministère de l'Education nationale cèdera des compétences, le tourisme (sous forme de participation aux actions menées avec les autres collectivités), les transports avec le transfert des routes nationales et notamment l'A35 à la nouvelle collectivité.

- Ce premier socle de compétences "pourra être complété par le législateur grâce au principe de différenciation inscrit dans le projet de révision constitutionnelle". Mais d'ici à cette révision, il y aura bien un chemin possible vers la future collectivité européenne. C'était la position dont Jacqueline Gourault n'a pas dévié : travailler à droit constant, dans l'immédiat.

Les étapes à venir

Le Premier ministre a aussi détaillé les étapes qui mèneront jusqu'à la naissance de la nouvelle collectivité :

- des délibérations convergentes des conseils départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, en tout premier

- une loi sur les compétences supplémentaires "à l'horizon du 1er janvier 2021"

- un décret en conseil d'Etat qui actera la fusion des deux conseils départementaux

"Sans déshabiller Jean"

A retenir aussi - et c'est tout à fait central- tout cela se fait, a rappelé Edouard Philippe, "sans déshabiller Jean"... entendez le conseil régional du Grand Est présidé par Jean Rottner. Comme le chef de l'Etat l'a voulu, dans cette affaire, le gouvernement tenait à garantir la "pérennité du Grand Est", du point de vue de son périmètre et de ses compétences.

A l'arrivée, donc, l'Etat transfère des compétences à la collectivité européenne ; avec la Région, il devra surtout y avoir un "travail en bonne intelligence", des "discussions" et des conventions.

Deux départements et deux préfectures

Dernier point encore, qui doit être clarifié, mais il n'en a pas été question explicitement : les départements, circonscription territoriale des services déconcentrés de l'État, subsisteront. Gilbert Meyer aura bien sa préfecture... Probablement pas plus : la question du siège de la future collectivité européenne d'Alsace devra être évoquée "par les élus, entre les élus". "On écouterà ce qu'ils nous diront", a assuré Edouard Philippe. Et à la fin, c'est le gouvernement qui tranchera, comme pour le siège de la région Grand Est.

La signature de la déclaration commune, à Matignon, ce lundi après-midi



Frédéric Bierry

@F_Bierry



Signature de la déclaration commune pour la création de la collectivité européenne d'Alsace. Une collectivité à compétences particulières sera créée en [#Alsace](#) au 1er janvier 2021.

18:45 - 29 oct. 2018

♡ 34 💬 29 personnes parlent à ce sujet

La vidéo de la conférence de presse à Matignon



EN DIRECT | A la suite du rapport remis par M. Marx et des concertations menées par Jacqueline Gourault avec les acteurs de la région Grand Est, j'ai reçu les élus d'Alsace pour échanger sur l'avenir institutionnel de l'Alsace.

[Voir la traduction](#)

👍 167 💬 140 ➡ 110